

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment II ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SFS EUROPE HAPPY@WORK (Parts R) N ISIN LU1301026388

Ce Compartiment est géré par **Sycomore Asset Management**.
Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, au travers d'une stratégie thématique ISR. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment a pour objectif l'investissement durable en investissant dans des sociétés qui font de la valorisation de leur capital humain un pilier essentiel du développement durable.

La sélection des actions (« stock-picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de secteur ou de taille de capitalisation des sociétés cibles. Les investissements sont par ailleurs réalisés sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. L'exposition du portefeuille aux actions des pays de l'Union européenne varie entre 60 et 100 %, les actions des autres marchés internationaux pouvant représenter jusqu'à 40 % du portefeuille avec une sous-limite de 10 % pour les actions des pays généralement considérés comme émergents.

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment en tout temps (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (pas d'investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), sur une approche thématique (valorisation du capital humain et du bien-être des salariés), sur l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote aux assemblées générales), sur les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs dans l'univers d'investissement) et sur les meilleurs efforts (investissement dans des entreprises qui font des efforts visibles dans le développement durable, même si elles ne figurent pas encore parmi les meilleurs de l'univers d'investissement ESG). L'univers d'investissement éligible est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial c'est-à-dire des actions cotées sur les marchés européens et couvertes par notre processus d'analyse ESG. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du Compartiment et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

En complément aux investissements en actions, qui constituent le cœur de la stratégie d'investissement du Compartiment, des instruments financiers à terme cotés sur des marchés réglementés ou négociés de gré à gré pourront être utilisés dans la gestion de l'actif du Compartiment, dans les limites d'exposition du portefeuille. Ces instruments seront utilisés en complément des investissements directs en actions, en couverture contre une baisse anticipée des marchés d'actions ou en couverture des investissements en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire de la part de Sycomore Asset Management dans une limite d'exposition de 25 % maximum. Le Compartiment pourra également être exposé jusqu'à 10 % de son actif à des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, et jusqu'à 25 % à des instruments financiers de type obligataire, y compris convertibles, et/ou monétaires émis par des États ou des entreprises ayant leur siège dans les zones géographiques précitées. La qualité de crédit des émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation. Une notation de BBB minimum ou équivalente est nécessaire pour qu'un investissement passe le premier filtre de sélection et soit éligible au portefeuille. Le Compartiment est éligible au dispositif fiscal français du plan d'épargne en actions (PEA) et doit par conséquent investir en permanence au moins 75 % de son actif en actions des pays de l'Union Européenne, de Norvège et/ou d'Islande ainsi qu'en instruments assimilés et/ou en OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

Indice de référence I Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis). Le Compartiment est sous gestion active et fait référence à l'indice de référence en vue de le surperformer et pour le calcul de la commission de performance. La Société de gestion a toute discrétion sur la composition du portefeuille du Compartiment et il n'y a aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. La part que représente chaque société dans l'actif net du Compartiment est ainsi totalement indépendante de celle de cette même société dans l'indice de référence. Le Compartiment peut investir dans des sociétés qui ne sont pas incluses dans l'indice de référence. À l'inverse, le Compartiment peut ne pas investir dans une société figurant en bonne place dans l'indice de référence.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat I
Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement du niveau 6 reflète principalement l'exposition de l'OPCVM aux marchés d'actions sur lesquels il est investi.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Compartiment.
- La catégorie inférieure n'est pas synonyme d'« absence de risque ».
- La catégorie de risque associée au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risque de liquidité I En cas de très faibles volumes d'échanges, un ordre d'achat ou de vente peut entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant peser sur la valeur liquidative.

Garantie I Le Compartiment n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 3,00 %

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais de gestion et de fonctionnement 2,00 % *

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance 0,00%**

Méthode : 15,00 % de la surperformance par rapport à l'indice Euro Stoxx TR (dividendes réinvestis).

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des maximums. Dans certains cas, le montant dont l'investisseur doit s'acquitter est inférieur. Votre conseiller ou distributeur financier peut vous fournir des informations concernant le montant réel des frais d'entrée et de sortie.

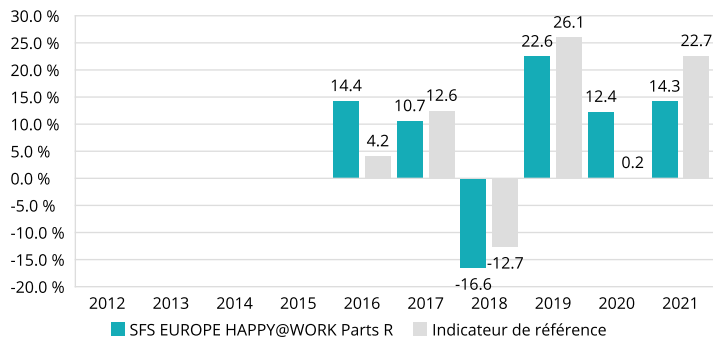
***Les frais courants** sont déterminés selon les frais de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- la commission de performance
- et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

** Fermé le 31/12/2021.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais » du prospectus du Compartiment, qui est disponible sur www.sycomore-am.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme s'entendent tous frais compris.

Date de lancement du Compartiment I 2015

Date de création de la part I 04/11/2015

Devise d'évaluation des performances passées I Euro (EUR)

Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site Internet : www.sycomore-am.com.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale du Luxembourg.

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Responsabilité : La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, dont, entre autres, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur www.sycomore-am.com. En outre, vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire sur support papier si vous en faites la demande

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.